

AVS : la chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **4 (1974)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



A vous tous de **60 ans** révolus et plus,

nous offrons un taux d'épargne spécial de

5 %

Annoncez-vous à nos guichets
ou produisez votre livret par correspondance
avec une pièce d'identité.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

gérant de la

Caisse d'épargne cantonale

Garantie à 100 % par l'Etat de Vaud

LAUSANNE

et ses agences

Raisons de paraître

De tout temps, le but de cette chronique a été – et reste – de renseigner au plus près de notre conscience nos lecteurs sur les détails d'une institution qui peuvent leur échapper. Cela a été et c'est toujours de leur parler des prestations complémentaires ou des prestations de l'Assurance-Invalidité. Cela a été et c'est toujours, en bref, de leur rappeler ou faire connaître un droit qu'ils pouvaient ignorer.

A notre sens, la formule suivie nous paraît bien préférable à cette autre qui voudrait nous transformer en critique stérile de l'AVS et nous inciter à nous insurger contre ses manquements.

N'oublions pas tout de même que les dirigeants de ce pays, qu'ils soient au législatif ou à l'exécutif, ont claire conscience des problèmes que pose la sécurité sociale.

Ceux qui en doutent refusent de considérer les preuves que constituent les promesses de rente pour 1975, ne considèrent pas non plus le cercle infernal dans lequel nous sommes tous entraînés.

Que les douteurs imaginent la rente que leur servirait une compagnie d'assurance privée pour le montant de cotisations qu'ils ont versé; ou encore qu'ils comparent l'AVS d'aujourd'hui et celle d'il y a vingt-cinq ans: ce qui ne devait être au départ qu'un appoint est presque devenu aujourd'hui une garantie de minimum vital.

Quand on a annoncé les éléments de la huitième révision, nous n'avons pas manqué, dans ces colonnes mêmes, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur leur influence inflationniste. Nous voilà servis au-delà même des prévisions! Et l'on ne s'arrêtera pas de sitôt si l'on ne se décide à changer de route...

DU SOLIDE

Les rentes maximum mensuelles sont respectivement Fr. 800.- et Fr. 1200.-. Ce n'est peut-être pas suffisant mais il est clair qu'on ne peut pas dire qu'on ne fait rien.

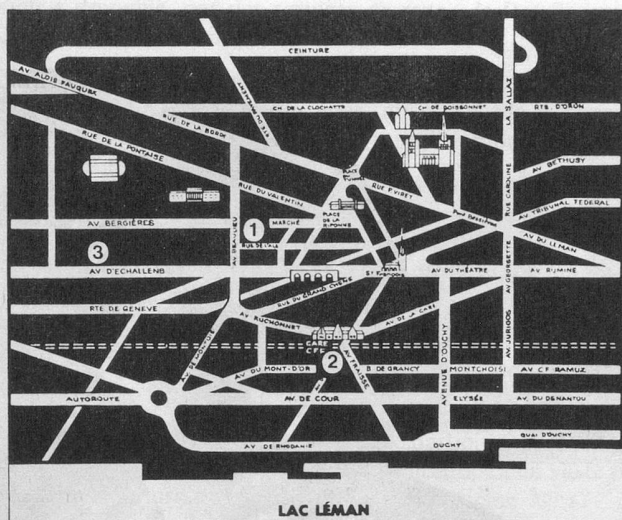
En janvier 1975, on touchera à ces rentes et on modifiera les normes des prestations complémentaires. Cela c'est du solide; et on peut en parler. On peut en parler pour préciser que l'idée est non seulement dans l'air mais qu'elle est en voie de réalisation. Il s'agira donc de rester à l'écoute d'un communiqué y relatif qui ne manquera pas d'arriver bientôt. De toute façon, nous en parlerons nous-même le moment venu.

Moralité: gardons la tête froide et les pieds sur terre. Laissons crier les loups. D'ailleurs, l'immense majorité des bénéficiaires de rentes AVS et de prestations complémentaires sont satisfaits. Cette majorité a conscience des efforts réels qui sont fournis.

En tapant du poing sur la table, les censeurs de l'AVS ne contribuent guère à la sérénité des esprits. Ce qu'ils peuvent dire, on le sait déjà. Encore qu'ils n'attaquent guère le problème du bon côté: il est d'ailleurs plus facile de l'aborder par la tangente...

C'est pourquoi nous continuons d'affirmer, à l'aube de cet an nouveau que l'AVS reste perfectible, qu'elle n'assure pas une retraite parfaite, mais qu'elle offre tout de même une compensation sociale à ne pas négliger.

Paul-Armand Olivier



Pharmacies Populaires

Officines :

- 1 Rue de l'Ale 30
22 38 61
- 2 Av. Fraisse 3
26 38 62
- 3 Av. d'Echallens 81
24 08 54

Ristourne progressive
de 7 ½ % à 10 % (Art. regl. exceptés)

Timbres PHAR-POP

Livraisons rapides
à domicile